

Audio caisse maladie

Bonjour. Je m'appelle ... et je dispose d'informations officielles du canton de Bâle-Ville. Dans cet audio, il est question de la caisse maladie. Je te donne des informations sur le fonctionnement du système, sur la manière dont tu peux économiser de l'argent et sur les endroits où tu peux trouver de l'aide.

En Suisse, tout le monde doit avoir une assurance de base auprès d'une caisse maladie. Celle-ci aide à payer les frais de médecin, de médicaments et d'hôpital. Tu peux aussi avoir une assurance complémentaire. Celle-ci est facultative et engendre des frais supplémentaires.

Cet audio ne porte pas sur l'assurance complémentaire, mais uniquement sur l'assurance de base. L'assurance de base se fait auprès d'une caisse maladie. Il y a beaucoup de caisses maladie différentes en Suisse. Tu as jusqu'au 30 novembre pour changer de caisse maladie pour l'année suivante.

Toutes les caisses maladie proposent exactement la même assurance de base. Les prix peuvent toutefois varier. Ils dépendent non seulement de la caisse maladie, mais aussi de deux autres choses. Du modèle choisi et de la franchise. C'est pourquoi il est bon de comparer les prix. Les prix des caisses maladie s'appellent des primes.

Qu'est-ce qu'un modèle ?

Dans l'assurance de base, il existe différents modèles d'assurance. Ton modèle indique où tu dois aller en premier lorsque tu es malade. Selon le modèle, la prime est un peu moins chère. Par exemple, si tu vas toujours en premier chez ton médecin de famille. Dans un autre modèle, tu dois toujours téléphoner d'abord à un spécialiste. Tu peux ainsi économiser de l'argent. Tu peux changer de modèle chaque année jusqu'au 30 novembre auprès de ta caisse maladie.

Qu'est-ce qu'une franchise ?

La franchise est un montant que tu dois payer toi-même. Tu payes ce montant en plus des frais d'assurance maladie. Pour chaque assurance de base, tu choisis une franchise comprise entre 300 et 2500 francs. Si ta franchise est par exemple de 300 francs, tu dois payer toi-même 300 francs par an lorsque tu vas chez le médecin. La caisse maladie paie tout ce qui va au-delà de 300 francs. Les frais d'assurance maladie, c'est-à-dire la prime, sont plus élevés

avec une franchise de 300 francs qu'avec une franchise de 2500 francs. Mais pour les personnes qui disposent de peu de moyens, une franchise de 300 francs est une bonne chose. Ainsi, le risque de s'endetter en cas de maladie est moindre. Tu peux également changer de franchise jusqu'au 30 novembre auprès de ta caisse maladie.

Qu'est-ce qu'une réduction de primes ?

Pour de nombreuses personnes en Suisse, les primes sont très élevées. C'est pourquoi il existe une réduction de primes. La réduction des primes signifie que le canton verse une partie de ta facture de primes à la caisse maladie. Ainsi, tu dois payer moins d'argent. Tu peux peut-être aussi bénéficier d'une réduction de primes ? Cela dépend de ton revenu et de ta fortune. Pour obtenir une réduction de primes, tu dois faire une demande auprès du canton. Je t'envoie tout de suite un lien avec plus d'informations sur la réduction des primes.

Le système d'assurance maladie en Suisse est compliqué. L'équipe de GGG Migration t'aide volontiers si tu as besoin de soutien. Les conseillers et conseillères parlent différentes langues. Pour obtenir un rendez-vous, tu peux appeler ce numéro : 061 206 92 22.

Je te souhaite bonne chance !

- Conseil GGG Migration: [Conseil en 14 langues | GGG Migration \(ggg-migration.ch\)](https://www.ggg-migration.ch)
- Amt für Sozialbeiträge des Kantons Basel-Stadt: [Réduction des primes \(bs.ch\)](https://www.bs.ch)